VILLE DE

Saint Alban-Leysse le mag !

Bulletin d'information municipal **Mai 2011 • n°9**

Vie municipale
- Réunions de quartiers
- Défibrillateurs automatisés

p 2-3

- Passage TV numérique
- Économie

p 4-5

- Fête du terroir et de l'artisanat
- Fête de la musique

p 6-7

Urbanisme
- Le Plan Local d'Urbanisme

p 8-9

Environnement
- L'eau, une ressource précieuse
- Feux de jardin

p 10

Solidarité
- Relais Seniors
- Journée handicap

p 11

Jeunesse
- Midi écolier
- Vélobus

p 12-13

Expression
- Expression des groupes politiques

p 14

Vie associative
- Club de karaté
- Ciné plein air

p 15-16

éditorial

Chers Amis,

C'est toujours avec grand plaisir que je m'adresse à vous à travers l'édito du Mag bien cadencé aujourd'hui. Celui-ci retrace les évènements vécus dans notre commune et informe des suivants. J'en remercie tous les participants.

La mise en place des projets structurants continue à une allure soutenue.

Comme vous pouvez le constater, l'arrivée de l'été, les beaux jours, le soleil, hument bon les activités de plein-air et la convivialité. Cependant, il ne faut pas perdre de vue la réalité qui nous ramène à des comportements plus citoyens, notamment dans la gestion de l'eau, ainsi que la prise en compte de nos Aînés pendant les périodes de canicule.

Rappelons-nous aussi que la vie à l'extérieur n'autorise pas de troubler la quiétude de nos voisins.

Vous êtes tous conviés à la 3e édition de la fête du terroir et de l'artisanat, fête de la musique qui marque aussi la Saint-Alban, installée au plus près de la date officielle, pour permettre sa mise en œuvre par, principalement, des bénévoles.

Enfin, nous sommes aussi là pour veiller à votre sécurité routière et civile assurée par une bonne coordination des services de police municipale, nationale et la gendarmerie. Je les félicite tous pour le travail accompli chaque jour.

Bonne lecture et à bientôt.

Chaleureusement.

Michel DYEN

Saint Alban-Leysse Magazine n°9 • Directeur de la publication : Michel Dyen • Photos : Hot stuff, M. Chapperon, C. Lapoléon, Agence écomobilité, Club de karaté, C.TPms, École Louis Armand, École Notre Dame de la Salette, Halte garderie, Les p'tits four, Les halles savoyardes, SICSAL, Ski club, Tétras-Lyrs, Ville de Saint Alban-Leysse, PhotoAlto ©Franz Pfluegl-Fotolia, Comstock. Conception : Pamplemousse 04 79 37 87 66 • Impression : Imprimerie Poncet - Saint Alban-Leysse. Tirage : 3000 exemplaires. Dépôt légal : en cours. Imprimé sur papier 60 % recyclé et 40 % certifié FSC = 100 % écologique.

Vie municipale

Réunions **de quartier**

Les riverains bien informés

Pour la troisième année consécutive, les réunions de quartier permettent aux élus de présenter les projets communaux et surtout de recueillir les remarques des riverains.

Les échanges se déroulent souvent à bâtons rompus avec le maire et les élus du conseil municipal. Aménagements à venir, travaux, problèmes de stationnement et de circulation, incivilités arrivent en tête des sujets abordés. Jugées intéressantes, les participants souhaitent que ces réunions perdurent.

Infos bibliothèque

Horaires d'ouverture et de fermeture pendant les vacances d'été 2011 :
- Lundi, Mardi, Jeudi : 17h - 19h
- Mercredi : 10h - 12h et 17h - 19h
- Samedi : 10h - 12h

La bibliothèque sera fermée du 25 juillet au 27 août inclus.
Réouverture le lundi 29 août 2011.

Concours **des villes, villages et maisons fleuris 2010**

Cette année encore, notre commune a remporté le 1er prix dans la catégorie des communes de plus de 4000 habitants, concours plaine.
Un grand bravo à l'équipe technique des espaces verts.

Défibrillateurs **automatisés**

Un défibrillateur de plus a été installé à Leysse près de la pharmacie. Il y en a maintenant 6 sur notre commune. Ils sont installés devant la mairie, dans la salle des fêtes, au CCL (Centre de Culture et de Loisirs), au gymnase et dans les vestiaires du stade des Barillettes.

Rappel des 4 étapes pour porter secours :

1. Sécurisez le lieu de l'accident et les personnes impliquées.

2. Estimez l'état de la victime. Présentez-vous et expliquez à la victime ce que vous allez faire afin de la rassurer. Vérifiez qu'elle est consciente et respire normalement.

3. Demandez de l'aide : si vous avez besoin d'aide, alertez les services d'urgence :

Le 18 : les sapeurs-pompiers pour tout problème de secours, notamment accident, incendie.

Le 15 : le Samu pour tout problème urgent de santé, c'est un secours médicalisé.

Le 17 : la police ou la gendarmerie pour tout problème de sécurité ou d'ordre public.

Le 112 : numéro d'appel unique des urgences sur le territoire européen.

Le 115 : le Samu social pour toute personne qui présente une détresse sociale comme les personnes sans domicile ou sans abri et exposées aux intempéries.

4. Effectuez les gestes de premiers secours.
Dispensez les gestes de premiers secours de façon calme et non précipitée. Un mode d'emploi est installé à côté de chaque défibrillateur automatisé. Vous trouverez plus d'information (notamment sur les gestes de premiers secours et les formations) sur le site internet de la Croix Rouge :
http://www.croix-rouge.fr.

en bref

Accès haut débit
Conformément à ce qui a été évoqué lors des réunions de quartiers, nous avons proposé de regrouper les demandes concernant les problèmes d'accès au haut débit sur notre commune pour mettre en place une action commune afin de répondre à l'attente des usagers. Or à ce jour, peu d'usagers nous ont contactés.
Nous vous rappelons que Monsieur Patrick BASSET, membre extra-municipal, est le référent direct. Vous pouvez lui adresser en mairie vos demandes.

Vie municipale

Mappy **photographie notre ville**

Pagesjaunes via sa filiale Mappy effectue une campagne de prises de vues photographiques des façades et voies de notre ville. Une information va être transmise aux habitants par cette société.

Sachez que vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations à caractère personnel qui pourraient vous concerner auprès de Mappy SA Données, 47 rue de Charonne, 75011 Paris ou sur le site internet **http://www.urbandive.com**

Commémorations

Mercredi 27 avril, l'association du Souvenir Français, dans le cadre de la journée des déportés, a effectué un dépôt de gerbe devant la stèle du cimetière en présence du maire et d'élus.

Dimanche 8 mai, élus et habitants se sont retrouvés place de Verdun pour commémorer l'armistice de la deuxième guerre mondiale.
Le Souvenir Français a transmis un message de paix et de fraternité.

Passage à la télé **tout numérique dans notre région**

Saint Alban-Leysse passe le 15 juin 2011 à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !

tous au numérique !

La télé « tout numérique », qu'est-ce que c'est ?
Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt définitif de la diffusion analogique des principales chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal +, France 5/Arte et M6), et son remplacement par la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Ce passage à la télé tout numérique permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'un plus grand nombre de chaînes (jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites et éventuellement des chaînes locales par région) avec une meilleure qualité d'image et de son.

Après le passage de la chaîne Canal + au numérique le 22 septembre 2010, les autres chaînes cesseront définitivement leur diffusion analogique le 15 juin 2011.

Qui est concerné ?
Le passage à la télé tout numérique concerne les foyers qui reçoivent au maximum cinq chaînes nationales, et seulement ces chaînes, par une antenne râteau ou une antenne intérieure. Pour continuer à recevoir la télévision après le passage au tout numérique, ces foyers doivent équiper chacun de leurs postes recevant la télévision analogique d'un adaptateur TNT ou acquérir une TV TNT intégrée. Ils peuvent aussi choisir un autre mode de réception de la télévision numérique : le câble, le satellite, l'ASDL, ou encore la fibre optique. Les foyers qui reçoivent déjà les chaînes de la TNT par une antenne râteau, une parabole, une box ADSL ou la fibre optique, ou encore par le câble ne sont pas concernés : ils sont déjà passés au numérique.

Que va-t-il se passer ?
Signal analogique et signal numérique cohabiteront jusqu'au 15 juin prochain. À cette date, le signal analogique sera définitivement arrêté.

Au moment de l'extinction du signal analogique, les émetteurs numériques seront également éteints. Ils seront progressivement rallumés à partir du matin du 15 juin 2011.

Lors de ce passage, certaines fréquences des chaînes numériques changeront. C'est pourquoi, tous les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau ou intérieure, y compris s'ils la reçoivent depuis longtemps, devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste recevant la TNT.

Existe-t-il des aides ?
Une aide financière peut être accordée aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement 5 chaînes par une antenne râteau ou intérieure, pour couvrir tout ou partie des dépenses d'équipement. D'un montant de 25 € ou de 120 € maximum, elle est accordée sous certaines conditions de ressources. Il existe également une aide pour les foyers qui résident dans une zone non couverte par la TNT, d'un montant de 250 €, attribuée sans condition de ressources.

Une assistance technique est également prévue pour accompagner les foyers vulnérables face aux changements technologiques (personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80 %). Elle consiste en une intervention gratuite à domicile, sur rendez-vous, pour le branchement de l'adaptateur et le réglage des chaînes.

Pour bénéficier d'une de ces aides ou connaître précisément leurs conditions d'attribution, **contactez le 0 970 818 818*.**

Où se renseigner ?
Adressez-vous prioritairement aux professionnels (antennistes et revendeurs) qui se sont engagés à guider les téléspectateurs et à leur proposer des prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce au logo « Professionnel agréé tous au numérique ».
Pour obtenir leurs coordonnées : **www.tousaunumerique.fr ou 0 970 818 818*.**

* numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h.

Les aides financières

Aides Financières Assistance Technique

Afin de permettre à tous d'accéder à la télé tout numérique, l'État a prévu une aide financière pour les foyers les plus démunis qui dépendent d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure et reçoivent actuellement au maximum les 5 chaînes (TF1, France 2, France 3, France 5/Arte et M6) et éventuellement une chaîne locale.

Si vous résidez dans une zone couverte par la TNT (zone dans laquelle le téléspectateur peut recevoir les chaînes de la TNT avec une antenne râteau), vous pouvez bénéficier :

- d'une aide de 25 euros maximum pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou pour un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL.
- d'une aide de 120 euros maximum pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau.

Ces deux aides sont réservées aux foyers exonérés de redevance audiovisuelle et remplissant les conditions de ressources.

Si vous résidez dans une zone non couverte par la TNT, vous pouvez bénéficier d'une aide à la réception de 250 € maximum pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau, de type parabole. Cette aide à la réception est attribuée sans condition de ressources.

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles sur demande auprès du centre d'appel, ou en téléchargement sur : **www.tousaunumerique.fr**

Les personnes pouvant bénéficier d'une aide doivent garder leur ticket d'achat car le remboursement se fera sur facture.

Attention ! La période d'éligibilité de ces aides court au maximum jusqu'à 6 mois après la date de passage au tout numérique (le 15 juin dans notre région). Les personnes éligibles doivent donc acheter leur matériel et retourner leur dossier au plus tard six mois après l'arrêt du signal analogique dans leur région.

Économie

C.TPms

L'entreprise C.TPms réalise des travaux de terrassement, de VRD, de génie civil, de services (astreinte, déneigement...) pour des donneurs d'ordre publics et privés.

Installée sur notre commune dans la zone des barillettes, C.TPms est issue d'une première entreprise créée en 1995. Aujourd'hui gérée par Patrick Curtil, les maîtres mots de cette entreprise à taille humaine (19 salariés) sont : expérience, réactivité, respect des clients et sérieux des missions.

La formation professionnelle est également un élément majeur dans l'entreprise qui travaille en étroite collaboration avec le CFA des deux Savoie, et intègre un jeune apprenti maçon dont les bons résultats font la fierté de son patron.

C.TPms - 200, rue des Barillettes - 73230 Saint Alban-Leysse
Tél. 04 79 60 41 50

L'entreprise de travaux publics C.TPms propose ses services dans le domaine des travaux publics.

en bref

▸ **Réouverture du bureau de tabac - presse de Leysse**
Depuis mi-mai, M. Monachon vous accueille tous les jours. Une bonne nouvelle pour les habitants et commerçants de ce quartier !

Les Halles Savoyardes

Vie municipale

La plus grande surface de produits frais de Savoie est à Saint Alban-Leysse. Quelques chiffres pour s'en rendre compte : 1 300 m², 62 employés, 130 fournisseurs locaux, 250 variétés de fruits et légumes et 350 sortes de fromages !

Éric Ballais, directeur des Halles Savoyardes, mise sur la fraîcheur et la qualité des produits. Ce sont des professionnels qui s'occupent des rayons traditionnels et parmi eux la deuxième au concours national des fromages de France.

Les étals des rayons traiteur, de la charcuterie et la boucherie, de la poissonnerie, du rayon fromages, et ceux des fruits et légumes ou de l'épicerie fine donnent l'eau à la bouche. Fruits exotiques, produits locaux à boire ou à manger, il y en a pour tous les goûts.

De 300 m² en décembre 2003 (la halle aux fruits et légumes) à aujourd'hui, la qualité n'a pas changé.

Avec un esprit résolument moderne, les Halles Savoyardes nous réservent des nouvelles surprises… fraîches bien sûr !

Les Halles Savoyardes - 616, av. de Chambéry - 73230 St Alban- Leysse
Horaires d'ouverture du lundi au samedi de 8h30 à 19h30.

Pour en savoir plus sur les produits, les promotions et les animations : **http://www.leshallessavoyardes.fr/**

Injecto Bois

Créée en 1973 par Georges Bourgeat puis reprise par son fils Patrick en 1996, Injecto Bois est installée depuis 3 ans sur notre commune. Leur spécialité est le traitement des charpentes.

La plupart des bois d'œuvre utilisés dans la construction sont atteints par des insectes xylophages. Sur notre commune, les plus présents sont le capricorne, la vrillette, le lyctus, l'hesperophane et l'abeille charpentière. La présence de ces insectes n'est pas forcément visible alors si vous entendez de légers bruits ou remarquez des boursouflures, des trous, contactez Injecto Bois qui viendra faire un contrôle, un diagnostic et éventuellement vous proposer un traitement avec une garantie décennale officielle couverte par les assurances.

Ces vrais professionnels exercent avec passion et sérieux leur métier en utilisant des produits agrées CTB P+ et en respectant les règles de l'art selon les prescriptions du Centre technique du Bois.

Injecto Bois - Bourgeat et fils
572, bis route de Vérel - 73230 Saint Alban-Leysse
Tél. 04 79 25 81 17 / 06 79 48 66 63

Samedi 18 juin au Parc du Fontanil

Marché du terroir et de l'artisanat 9h à 18h

Dans un parc magnifique, profitons du plaisir d'un marché de produits du terroir et artisans locaux. Près d'une quarantaine d'exposants vendront, feront déguster et présenteront leurs réalisations.

Moments forts…

- Le record du diot le plus long du monde.
- Un repas campagnard pour 300 personnes (vente des tickets en mairie au prix de 12,50 € le repas comprenant entrée, plat chaud, fromage, dessert et café).
- Des activités tout au long de la journée dont des promenades à dos d'ânes.
- Des animations musicales avec le podium de jeunes talents.
- 2 tombolas pour peut-être gagner un bijou offert par Jean DELATOUR ou un panier gourmand offert par ITALIA MARKET + une rosette (tirage au sort d'un numéro ticket-repas vendu).

Petite restauration sur place.

… de la journée

Record du diot le plus long du monde.

Marché.

Fête de la musique à partir de 18h

À l'affiche…

- **Accordéons.**
- **M^me^ Laperrière** et son orgue de barbarie.
- **Des jeunes talents saint-albanais** se produiront l'après-midi : ^Mlles^ Bouchardy, Salty, Rupi et Paolucci.
- **Musique folklorique Lo Ptious Savoyards.**
- **Les accordéonistes d'Albertville.**
- **L'orchestre Tétras-Lyre** composé de personnes en situation de handicap mental et un ensemble de djembés interprétera des morceaux allant de la musique classique à la variété et au jazz en passant par la musique traditionnelle. Venez les écouter et partager avec eux des moments exceptionnels.
- **Les P'tits Four,** le quatuor vocal dynamique et coloré, alliant humour, poésie et plaisir !
- **Hot Wine,** le groupe de musique du collège de Maistre a un répertoire rock.
- **Hot Stuff,** présent sur la scène régionale depuis 10 ans, est une formation de six musiciens amateurs. Initiée par Philippe Kugel la formation reprend des classiques de Blues, de Funk, de Rock et de Soul. Belles mélodies, sonorités colorées, rythmes entraînants, un voyage musical dépaysant en dehors de l'espace et du temps... pour un vrai moment de rêve.
- **La chorale de l'école Notre Dame de la Salette**.
- **L'école de musique** du Canton de Saint Alban-Leysse.

Programmation sous réserve de modification.
Petite restauration et buvette sur place.

Les P'tits Four.

L'orchestre Tétras-Lyre.

Hot Wine

Hot Stuff.

Avec l'association « Saint Alban-Leysse Animations » et nos sponsors :

La Maison de Savoie
AGENCY SECURITE
La Fair'Feuille
AXIALIS
ET. NETTOYAGE
PH.M Travaux Publics
électro-dynamic
Socopa
VELOLAND
Grange MECANO SOUDURE
SEVASOL
TRAITEMENT DES CHARPENTES INJECTO-BOIS A votre service depuis 1973 3 générations - 38 ans d'expérience
JEAN DELATOUR OR · PLAQUÉ OR · ARGENT · FANTAISIE
Italia Market
Fontani HFR
SAVOISIENNE HABITAT
CHARPENTE COUVERTURE MENUISERIE – PARQUETS – ESCALIERS COMMERCE ET SÉCHAGE DE BOIS BELLEMIN ROBERT SARL
RENAULT
IVECO MAGIRUS Camiva
CHP PROMOTION
TEC'HOTEL
électricité LMC
CIS PROMOTION
C.TP ms TERRASSEMENT • VRD GENIE CIVIL • SERVICES
Les amateurs de la fraîcheur ont trouvé leur adresse ! les Halles

Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Après la présentation du diagnostic en mai dernier, la réunion publique du 18 mai 2011 a exposé le PADD de Saint Alban-Leysse avec la prise en compte des nouveautés réglementaires et du PADD.

Les nouveautés réglementaires

La loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, a modifié plusieurs aspects du PLU : prise en compte de la trame verte et bleue, orientations d'aménagement et de programmation, du PLH (programme local de l'habitat) et du PDU (plan de déplacement urbain) de l'agglomération chambérienne.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un document politique exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Le principe de développement durable inscrit le PLU dans des objectifs plus lointains que sa propre durée définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Rapport Brundtland).

Le PADD n'est plus opposable aux tiers depuis la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003. Toutefois, le zonage et le règlement écrit doivent être en cohérence avec celui-ci.

Quatre objectifs prioritaires arrêtés par la municipalité préfigurent le Projet d'Aménagement et de Développement Durable communal, à savoir :

Objectif 1

Conforter l'identité territoriale communale basée sur un équilibre entre milieux urbains, espaces agricoles et naturels : une commune verte de l'agglomération.

- Maintenir le potentiel agricole et les espaces naturels remarquables.
- Renforcer la position de commune 'porte' à l'interface entre le massif des Bauges et le cœur de l'agglomération chambérienne.
- Affirmer la trame paysagère de la plaine.

Objectif 2

Mettre en œuvre une production dynamique de logements, répondant à la diversité des besoins de la population dans l'objectif d'accueillir 1 500 habitants supplémentaires à l'horizon 2020.

- Accentuer la mixité en matière d'habitat.
- Diversifier les formes bâties.
- Réaliser de nouveaux logements plutôt dans le cadre d'opérations d'ensemble.

Hypothèse de développement à l'horizon 2020

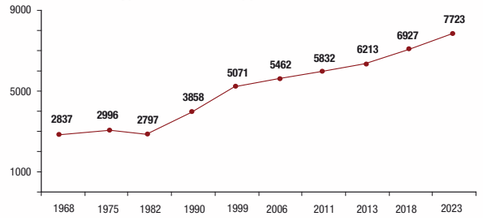

Objectif 3

Développer une politique communale volontariste en matière d'aménagement durable.

- Limiter la consommation foncière.
- Encourager l'usage de nouvelles techniques de construction respectueuses de l'environnement et plus sobre en consommation d'énergie et d'eau.
- Intensifier l'offre en transports en commun.
- Créer de nouveaux quartiers multifonctionnels permettant de développer « vie sociale et animation ».
- Favoriser la proximité et l'attractivité des modes de déplacements alternatifs à la voiture.
- Prévenir les risques et les nuisances dans les projets.

Objectif 4

Renforcer les activités économiques, notamment celles de proximité.

- Développer la polarité commerciale et de services du chef-lieu.
- Participer à la stratégie d'évolution du parc d'activités économiques.
- Maintenir la viabilité économique des principales exploitations agricoles.

Le PADD par quartier en résumé

La plaine

- Densifier le centre derrière la mairie.
- Créer une voie dédiée, requalifier les rues des écoles et de Plaimpalais et des espaces publics majeurs comme la place du commerce et la plaine de sports.
- Bâtir dans les dents creuses comme au Frettey en habitat adapté.
- Développer un maillage doux en lien avec le réseau TC (transports en commun).
- Conforter et sécuriser les zones d'activités.
- Renforcer les liens avec Leysse.
- Environ 150 logements sont possibles.

Leysse centre

- Renforcer la centralité et l'accessibilité de Leysse.
- Conforter l'activité commerciale.
- Diversifier l'offre d'habitat sur le secteur de Leysse.
- Restaurer les bords de la Leysse.
- 35 logements environ possibles.

Les indications de densité de logements ne sont que le reflet du potentiel constructible et non pas une programmation.

Le travail continue sur le zonage et le règlement. Le projet de PLU sera approuvé cet été puis soumis à l'avis des personnes publiques pendant 3 mois. Plus tard, une enquête publique permettra de recevoir les observations des habitants. Le projet définitif, éventuellement modifié, devrait être voté vers la fin de l'année 2011 ou début 2012.

Nous sommes à votre disposition pour présenter toute évolution de ce document d'urbanisme.

Urbanisme

Villeneuve

- Développer un quartier durable.
- Créer un véritable maillage (véhicule léger et piéton) en lien avec le chef-lieu et privilégier les modes de déplacements doux.
- Conserver la structure végétale à l'aval des parcelles.
- Valoriser la pente, limiter l'imperméabilisation et gérer des eaux pluviales en contrebas de chaque entité.
- 100 logements environ possibles, entre 15 et 40 logements/hectare selon la typologie bâtie retenue.

La Clusaz « partie basse du Nant Petchi », pôle préférentiel du SCOT, en partie inondable

- Préserver une continuité verte et bleue forte.
- Prévenir les risques d'inondation et gérer les eaux pluviales à ciel ouvert.
- Créer un quartier résidentiel mixant des typologies bâties.
- Privilégier les modes de déplacements doux.
- Maintenir les ouvertures sur le paysage.
- Urbanisation assortie d'une servitude d'étude (L 123/2 du code de l'urbanisme).

La Clusaz « partie haute »

- Réaliser une voie de contournement du hameau sur les chemins existants.
- Créer un quartier résidentiel de 15 à 25 logements /ha mixant des typologies bâties.
- Déployer un dispositif de gestion des eaux pluviales à caractère écologique et paysager fort.
- 40 nouveaux logements environ possibles.

Monterminod

- Autoriser une faible urbanisation.
- Préserver le coteau, non seulement viticole et agricole, mais aussi le paysage particulier de ce lieu-dit (vu et aperçu).
- Valoriser le bâti existant dans son environnement (rénovation de la fontaine, etc).
- Un coefficient faible de moins de 10 logements/ha.
- Urbanisation assortie d'une étude environnementale complémentaire.

L'eau, **une ressource précieuse**

On le sait tous, l'eau n'est pas une ressource inépuisable. En ce début d'été qui s'annonce très chaud, voici un rappel des gestes simples pour économiser l'eau. Chacun de nous, en modifiant ses habitudes, peut réduire sa consommation d'eau de 30 % !

1 Je répare mes robinets et ma chasse d'eau : un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus chaque jour et une chasse d'eau, c'est 1 000 litres d'eau perdus chaque jour. Les fuites peuvent représenter 20 % de la consommation d'un foyer.

2 J'isole le chauffe-eau et les tuyaux : l'eau chaude arrive plus vite.

3 J'équipe les toilettes d'un mécanisme de chasse d'eau économique : au lieu de 10 litres, j'utilise seulement 3 à 6 litres d'eau.

4 Je ferme le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents, le rasage...

5 Je prends des douches : je consomme ainsi 50 litres d'eau au lieu de 150 litres pour un bain.

6 J'installe un mitigeur thermostatique : en trouvant instantanément la bonne température, j'économise 15 % de l'eau d'une douche.

7 J'installe une pomme de douche avec aérateur : l'injection de bulles d'air donne l'impression d'utiliser la même quantité d'eau et pourtant je fais 30 à 40 % d'économie.

8 Je choisis un lave-linge et un lave-vaisselle économes en eau en m'aidant de l'étiquette énergie : en effet, leur niveau de consommation peut varier, pour un lave-vaisselle de 15 à 40 litres et pour un lave-linge de 60 à 130 litres.

9 Je remplis toujours complètement le lave-linge et le lave-vaisselle avant de les mettre en route ou j'utilise la touche « éco ».

10 Je lave la vaisselle en machine : j'utilise ainsi 15 à 19 litres d'eau au lieu de 30 à 80 litres à la main.

11 Je réutilise l'eau de nettoyage des légumes pour arroser mes plantes.

12 J'investis dans du matériel d'arrosage « goutte à goutte », micro-asperseurs, tuyaux poreux : ils consomment moins d'eau que les jets d'eau (l'arrosage d'un jardin nécessite 15 à 20 l/m²).

13 J'arrose le soir : ce qui réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10 %.

14 Je bine pour aérer la terre : ce qui équivaut à deux arrosages.

15 Je collecte l'eau de pluie à la descente des gouttières à l'aide de bidons : je m'en sers pour l'arrosage des fleurs et des pelouses ou pour laver la voiture, j'économise ainsi de l'eau potable.

16 Je lave ma voiture dans une station de lavage : ce qui nécessite 60 litres d'eau au lieu des 200 litres avec un tuyau d'arrosage.

Nota : En cas de sécheresse, un arrêté préfectoral pourra limiter les usages de l'eau. Vous en serez informés grâce aux panneaux d'affichage placés dans notre commune.

Journée **handicap**

Une étape de plus pour la compréhension de la différence.

Organisée par la commission « handicap », la journée de sensibilisation au handicap s'adressait cette année aux enfants de toutes les écoles primaires de Saint Alban-Leysse.

Grâce au concours de plusieurs associations, des ateliers de découvertes ont été installés. L'INJS Cognin a fait une initiation à la langue des signes, l'accueil Savoyard de Saint Alban-Leysse a réalisé un parcours en fauteuil roulant, le Handisport Chambéry « les coyotes » disputait lui avec les enfants des matches de basket en fauteuil roulant. Quant au repas des intervenants, il a été assuré par l'association solidarité savoyarde ESAT LA SATREC de la Ravoire.

Un émouvant final a réuni à la salle des fêtes en fin de journée tous les écoliers pour un concert donné par « les Vockers » - la Chorale de l'Accueil savoyard de Saint Alban-Leysse.

Relais **Seniors**

Aujourd'hui, nombreuses sont les personnes âgées qui font appel à des prestataires de services pour les aider dans l'accomplissement des actes quotidiens. Les informations et les démarches font parfois reculer les personnes dans le besoin. Celles-ci se tournent alors vers la Mairie afin d'obtenir de l'aide.

Conscient de cette situation et après une réflexion approfondie, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Alban-Leysse a décidé la création d'un « Relais Seniors ».

Le but de ce nouveau service sera de centraliser les informations pour ensuite accueillir, renseigner, informer, orienter, accompagner les seniors dans leurs démarches.

Le « Relais Seniors » sera installé avant l'été à la Mairie et sera animé par Émilie Excoffon titulaire d'une licence professionnelle « Management Opérationnel des Collectivités Publiques », validée après un contrat en alternance au sein des services de la Mairie. Émilie sera donc l'interlocutrice des seniors et de leurs familles pour tout renseignement et accompagnement dans leurs démarches.

Vous en saurez plus dans le prochain mag. Une information spécifique sera également diffusée aux seniors.

Émilie Excoffon est l'interlocutrice du Relais Seniors.

en bref

Déjections canines - Un peu de civisme SVP

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisance sonore). Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que Saint Alban-Leysse conserve son cadre de vie agréable et convivial.

Rappel

L'ambroisie est une plante sauvage dont le pollen est à l'origine de réactions allergiques de juillet à octobre. Elle est donc à arracher avec des gants avant la floraison. Vous trouverez plus d'informations sur le site internet **http://www.ambroisie.info** et en mairie.

Feux **de jardin**

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le règlement sanitaire départemental, qui dispose (art. 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon… par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités…) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage.

Déchetterie de Saint Alban-Leysse, route de la Féclaz - **04 79 71 36 09.** Ouverte en été (du 1er avril au 30 septembre) du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

Qu'est-ce que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a remplacé les anciens bureaux d'aide sociale. C'est un organisme distinct de la mairie qui définit et met en œuvre la politique sociale de la commune.

Il est administré par un conseil d'administration de 11 membres, présidé par le maire, qui comprend à parité des élus et des personnes qualifiées dans le secteur social (représentants d'associations).

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il assure ainsi différentes missions directement orientées vers la population : aide et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux enfants et familles en difficulté, lutte contre les exclusions…

Concrètement, le CCAS de Saint Alban-Leysse :

- organise plusieurs animations au bénéfice des personnes âgées (sortie annuelle, colis de Noël, repas),
- accorde des aides d'urgence, financières ou en nature (fourniture de repas d'urgence),
- subventionne diverses associations locales œuvrant dans le secteur social.

Il participe également à l'instruction des demandes d'aide sociale et les transmet aux autorités qui ont compétence pour leur attribution, principalement au Conseil Général.

Le CCAS de Saint Alban-Leysse a un budget de fonctionnement de 109 600 € pour l'année 2011.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la mairie.

La chorale des écoliers de Notre Dame de la Salette

L'école Notre Dame de la Salette **en concert**

Par J.Levanic, directrice de l'école

Dans le cadre du projet d'école, de nombreuses activités artistiques sont proposées aux élèves pour favoriser l'épanouissement de chacun dans toutes ses dimensions. Ainsi les enfants, par la découverte de différentes formes d'art, sont amenés à créer, à s'exprimer tant sur le plan corporel, plastique que musical.

Chaque semaine, Martine Renaud-Chovelon, en lien étroit avec l'équipe enseignante, intervient dans chaque classe de maternelle au CM2 pour accompagner les élèves dans la pratique du chant, du rythme, de la flûte à bec et du clavier. Le projet pédagogique offre également une ouverture culturelle très enrichissante par la découverte de diverses œuvres musicales et de leurs compositeurs.

Cette année, trois musiciens professionnels viennent travailler avec les enfants sur le thème de la Russie et accompagnent leurs chants : Pascal Gessi au violoncelle, Michèle Rouard à l'accordéon et Laurence Favetta à la flûte traversière. Le fruit de ce travail a été présenté au public Vendredi soir 15 avril en l'église de Challes-les-Eaux, église qui était comble pour ce concert intitulé «Voyage en Russie».

La soirée a débuté par plusieurs chants interprétés par tous les élèves de l'école de la moyenne section maternelle au CM2 accompagnés par les 3 musiciens : Balalaïka, Pétrouchka, Boris et Natacha… La première partie s'est achevée sur Kalinka bien connu du public.

Puis les musiciens ont joué quelques pièces russes, 2 czardas de Fischer et Monti, l'Ave Maria de Piazzolla, Bacchianas de Villa Lobos… Le «voyage» s'est terminé par une danse russe jouée à la flûte à bec par les CM2, un chant à deux voix «Le long de la Volga». Enfin, l'équipe éducative a rejoint les choristes pour «Le temps des fleurs» repris en chœur par le public enthousiasmé qui frappait le rythme des mains et «La Vidjame».

Une soirée de grande qualité, s'inscrivant totalement dans le projet d'école, particulièrement appréciée du public. Beaucoup d'émotion ressentie aussi par les nombreux parents et amis présents lors de ce merveilleux moment musical.

Après le concert, le public était chaleureusement invité à un apéritif dans la salle paroissiale face à l'église : un moment très convivial favorisant la communication entre tous.

Garderie

Depuis septembre, les Agents Territoriaux Spécialisés en École maternelle (ATSEM), ont pris le relais pour encadrer les élèves restant en temps péri-scolaire à la garderie de l'École maternelle Louis Armand.

Dans une salle spacieuse et judicieusement aménagée ; Hélène, Chantal, Karine et Martine accueillent jusqu'à 26 enfants par jour de 7h30 à 8h30, de 11h45 à 12h30 et de 16h30 à 18h30.

Jeux libres, jeux de société, coloriage et dessins sont proposés aux enfants et jeux à l'extérieur si la météo le permet.

Un partenariat avec l'association «Lire et faire lire» s'est mis en place depuis novembre 2010 permettant aux enfants un moment enrichissant auprès de «bénévoles amoureux des livres»… le temps passe ainsi plus vite en attendant les parents.

Midi **écolier**

Du nouveau dans les tarifs du Midi écolier

Depuis le lundi 9 mai dernier, la municipalité a mis en place un système de tarifs dégressifs pour la facturation du Midi écolier. Cette mesure s'adresse aux familles de 2 enfants et plus, scolarisés dans les écoles Louis Armand et René Cassin. Désormais, le 2e enfant bénéficiera d'une réduction de 5 % sur le tarif de base. À partir du 3e enfant, cette réduction passera à 10 %.

Attention : cette mesure ne sera appliquée que pour des repas pris le même jour.

Une deuxième mesure a été adoptée avec l'extension de la tranche de tarification n°4 qui, désormais, concernera les familles ayant un quotient familial compris entre 701€ et 1 100 € au lieu de 1 000 €.

De fait, de nombreuses familles verront leurs factures diminuées de 10 %.

Nous rappelons aux parents d'élèves qui souhaitent nous rencontrer que nous assurons des permanences le samedi matin en mairie ; il leur suffit de prendre rendez-vous au secrétariat.

Christelle Blambert : Conseillère, Déléguée aux affaires scolaires.
Anne-Marie Pinorini-Lorenzo : Adjointe à l'enfance, jeunesse et affaires scolaires.

Tarifs du service Midi écolier

			5 %	10 %
		Tarif		
Communes	**Quotient familial**	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Saint Alban-Leysse	jusqu'à 436 €	2,50 €	2,38 €	2,25 €
	de 437 à 544 €	3,68 €	3,50 €	3,31 €
	de 545 à 700 €	4,80 €	4,56 €	4,32 €
	de 701 à 1 100 €	5,50 €	5,23 €	4,95 €
	de 1 101 € à 1 500 €	6,22 €	5,91 €	5,60 €
	1 501 € et plus	7,20 €	6,84 €	6,48 €
Extérieur	moins de 700 €	4,80 €	4,56 €	4,32 €
	701 € et plus	7,80 €	7,41 €	7,02 €

Animation **jeunesse 11-15 ans**

Le service jeunesse propose pour cet été :

Le club junior pour les 10-13 ans, ouvert tout les jours du lundi au vendredi au centre de loisirs de Saint Alban-Leysse de 7h30 à 18h30. Possibilité de demi-journée avec ou sans repas. « Viens faire le programme de la semaine et donner tes idées ! ».

Permanences d'inscription : avant les vacances à la maison de l'enfance de Saint Alban-Leysse les lundis et mardis de 16h à 18h - Tél. 04 79 36 66 53.

Mais c'est aussi pour les 10-13 ans :

- **Un camp équitation** du 25 au 29 juillet 2011 à Thônes. Hébergement au camping de Tréjieux.
- **Un camp eaux vives** du 22 au 26 août à Samoëns. Hébergement au camping le Giffre. Activités : rafting, via ferrata, randonnée.

Le programme complet des activités de cet été sera à télécharger sur le site **www.saintalbanleysse.fr**, rubrique jeunesse. Bon été !

Contact : Bureau Animation Jeunesse, Pl. du Commerce à Saint Alban-Leysse
04 79 70 83 48 - sicsal.animation@orange.fr

Vélobus

Un vélobus, c'est :

- un groupe d'écoliers, accompagnés à vélo par des adultes volontaires, bénévoles et formés, sur un itinéraire précis jusqu'à l'école,
- un bus à vélo et plein de bonne humeur.

Ce sont des arrêts matérialisés avec des horaires fixes et un terminus : l'école. Renseignez-vous auprès de votre école pour connaître les différentes lignes mises en place.

Des challenges « modes doux » sont organisés pour les élèves !

- **jeudi 12 mai**, pour les collégiens.
- **vendredi 20 mai**, pour les écoles Louis Armand et Renée Cassin.

L'occasion de tester son trajet à pied, à piedibus, à vélo, à vélobus, en bus ou en covoiturage !

Un vélobus et 2 piedibus pour le groupe scolaire de St Alban-Leysse

Chaque jour depuis le mois de mars, entre 10 et 14 enfants habitant vers le stade des Barillettes vont ensemble à vélo à l'école, accompagnés par des parents volontaires. Le bénéfice est grand, autant pour leur santé, que leur responsabilisation dans la circulation, l'environnement ou… le gain de temps pour les parents qui font le trajet à tour de rôle.

25 parents et enfants empruntant le vélobus ou souhaitant l'emprunter à l'avenir ont participé à une vélo-école animée par la Vélostation et Roue Libre sur l'accompagnement d'un groupe d'enfants à samedi 19 avril.

2 lignes piedibus regroupant 25 enfants sont également prêtes à être lancées, à partir de La Perrodière et du Crey.

Principales consignes à vélobus

- Rouler en file indienne avec un écart d'1m entre chaque vélo
- Garder ses distances du trottoir.
- Occuper la place d'un véhicule dans les rond-points, les écluses et aux stops.
- La place des accompagnateurs est à gauche du premier et du dernier, en double file.
- Rechercher le regard des automobilistes dans les intersections.

À noter, en cas d'attente derrière le vélobus… le trajet au centre ville ne dépasse pas 5 minutes !

Un équilibre est recherché pour tous les modes de déplacement sur la commune de St Alban-Leysse

En parallèle de cette promotion pour les modes alternatifs à la voiture pour aller à l'école, la commune aménage et mène des études pour un meilleur partage de la voirie. Les travaux de mise en place de trottoirs se poursuivent (Route de Plaimpalais) et des réflexions sont en cours pour l'Avenue de la Mairie, le Chemin du Violet et les parkings du collège.

Expression

Groupe **Saint Alban-Leysse, tous solidaires et modernes**

Le bilan de nos actions à mi-mandat.

Cela fait trois ans que vous nous avez accordé votre confiance et nous vous en remercions. Nous continuons à mettre tout en œuvre afin de vous donner un maximum de satisfaction. Un certain nombre de projets ont déjà été achevés et nous en sommes satisfaits.

Faisons une rétrospective :

- Le recrutement du policier municipal,
- Les travaux d'entretien de la voirie,
- La création de 48 jardins familiaux,
- Le site internet,
- La mise en place d'un Conseil municipal jeunes et du Conseil des sages,
- Les journées de sensibilisation au handicap,
- Nos différentes fêtes,
- L'organisation des réunions publiques par quartier,
- L'étude concernant le plan de circulation,
- La plateforme de services aux personnes âgées,
- Le bilan énergétique des bâtiments communaux,
- Le colis et repas de fin d'année pour nos Aînés ainsi que la sortie annuelle,
- L'ouverture de la classe CLIS.

La deuxième partie de notre mandat devrait être encore bien remplie. Il nous reste encore beaucoup de projets engagés et futurs tels que :

- La mise en place d'un règlement concernant la publicité,
- Le lancement, cet été, de la première tranche du stade des Barillettes,
- Le Plan Local d'Urbanisme qui devrait être approuvé fin d'année 2011, fruit d'un travail engagé depuis 2008,
- La mise en place d'un groupe de travail élargi pour le projet « Centre Bourg »,
- La programmation de logements adaptés :
  - Le Frettey : 15
  - La Salette : 10
  - Centre bourg : 20

N'oublions pas que tous les projets que nous réalisons ou en cours de réalisation ne sont possibles que grâce à un budget équilibré et structuré.

Nous vous remercions sincèrement pour tous vos encouragements et restons à votre écoute.

Cordialement.

Serge BALLAZ, Angélique BERARD, Christelle BLAMBERT, Didier BOLLAERT, Monique CHAPPERON, Philippe CODDET, Raphaëlle COLLOMB, Roger CRAGNOLINI, Catherine DEBOIS, Michel DYEN, Daniel FAVRE, Valérie FOURRIER, Marc HUYSSEN, Céline LAPOLEON, Anne-Marie LORENZO-PINORINI, Bruno MAITRE, Anne MARSY, Edouard POLATO, Natacha SINPOLI, Philippe TOCHON, Lorène TROTTO et Jérôme VIOLLET.

Groupe **« Réussir ensemble autrement »**

2011, une année encore plus déterminante.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est rentré dans une phase stratégique et politique.

En effet, le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présenté au Conseil Municipal du 30 mars 2011 devait être une étape préalable à l'approbation du PLU et doit être en principe une phase de validation des objectifs politiques pour la commune.

Nous ne pouvons que dénoncer une fois de plus le choix et les horaires des réunions de travail sans aucune concertation, où nombre d'élus de la minorité et de la majorité ne peuvent être présents.

L'analyse du document présenté en séance montre les faiblesses de l'équipe en place, l'incohérence de leur projet, l'absence de toute approche environnementale et le manque de fil conducteur.

C'est pourquoi nous avons demandé le retrait de ce projet refusé par le maire.

Lors du débat, il a été évoqué la légèreté de la prise en compte dans le PADD de l'impact du projet d'urbanisation « Grand Clos » et de ses incidences sur notre commune, notamment en matière de trafic et de circulation...

Le grand projet du « Centre Bourg » est en marche... maillon déterminant pour l'avenir de notre commune.

Il est préparé par quelques élus autour du maire avec un manque de concertation de l'ensemble du Conseil Municipal, des habitants de la commune, des gens concernés par la modification de leur environnement.

Les élus de la minorité se tiennent à votre disposition pour reccueillir vos souhaits et vos demandes en matière de circulation, de développement durable et de commerce de proximité.

Germaine MORAND, Elisabeth FENESTRAZ, Anne-Marie MONDOLONI, Nicole DURAND, Nathalie MIEGE, Tony BOISSENIN.

NDLR : les textes sont publiés sur cette page dans leur intégralité sans modifications ni corrections.

Vie associative

Club de Karaté

Antoine Gariéri, professeur du club de karaté, a obtenu son sixième dan.

Le club de karaté local existe à Saint Alban-Leysse depuis 16 ans. Il a été fondé en 1996 par Antoine Gariéri. Il accueille un cours enfants le mercredi, et des cours mixtes pour les adultes et adolescents le lundi et le mercredi.

On y pratique le karaté pour tous, le self défense et le public de ses adhérents est très varié : tous les âges sont ainsi représentés.

Le club est entraîné depuis sa création par Antoine Gariéri qui au fil des ans a toujours maintenu un haut niveau de karaté, permettant ainsi à de nombreux de ses élèves d'accéder au grade de 1er, 2e et 3e dan.

Il a lui aussi relevé le défi des examens au fil des années. Cette saison voit sa consécration avec l'obtention du 6e dan de la fédération française de karaté. Antoine Gariéri est le premier représentant de l'école Wado Ryu à obtenir ce grade dans le département.

Nous l'avons rencontré :

« Vous venez de réussir brillamment le 6e dan au karaté, un grade particulièrement difficile, que représente-t-il pour vous ?
AG : *C'est 38 ans de pratique régulière, de stages, de formation, de transmission (j'ai à mon actif la formation d'au moins 100 ceintures noires ainsi que de jeunes champions). C'est aussi une grande complicité familiale mais c'est surtout un hommage à mon formateur, Maître Fukazawa, expert fédéral 8e dan récemment décédé et qui honorait chaque année le club de Saint Alban-Leysse de sa présence.*

Qui décide l'obtention d'un tel grade ?
AG : *La commission nationale des grades composée d'experts fédéraux du 8e et 9e dan préside cet examen pour lequel j'ai dû rédiger un mémoire : « Entretenir sa santé avec le karaté » et proposer une prestation technique variée visant à montrer ma maîtrise des techniques de haut niveau du karaté. Une préparation spécifique d'un an avec un partenaire : Pascal Marie, 5e dan a été nécessaire.*

Quelles sont vos perspectives pour l'avenir ?
AG : *Ce grade n'est pas une fin en soi, même si le 6e dan marque l'entrée dans le cercle restreint des hauts gradés du karaté français, caractérisée par le port de la ceinture rouge et blanche. Je continuerai de transmettre mes connaissances, mes compétences et ma technique à tous les élèves notamment au karaté club de Saint Alban-Leysse.»*

Le club de Saint Alban-Leysse a la chance de pouvoir compter sur un entraîneur 6e dan. Parions qu'il continuera sa tâche et conduira ses élèves de Saint Alban-Leysse vers le plus haut niveau.

Ski **Club**

Du ski tous les mercredis depuis 4 décennies.

Créé en 1967 par Michel Bruyant et le regretté Henri Souffrey, le Ski Club de Saint Alban-Leysse soufflera en novembre prochain ses 44 bougies. Le Ski Club a une vocation loisir, pour faire skier les enfants dans une ambiance conviviale et à un prix plus que modéré.

En 2011, l'association compte 103 adhérents, âgés de 5 à 14 ans, répartis en 7 groupes de niveau, du «flocon» au «chamois». 50 bénévoles sont nécessaires à la bonne marche de cette grande famille ; 25 sont mobilisés à chaque sortie, conjointement avec les moniteurs de l'École du Ski Français afin d'assurer un suivi technique de chaque enfant.

Les sorties (13 en 2011) ont lieu tous les mercredis de début janvier à fin mars, y compris pendant les vacances d'hiver. Deux bus sont utilisés pour acheminer « tout ce petit monde » à bon port. Les quelques places disponibles sont proposées aux parents à prix coûtant. Les stations de Margériaz, St François Longchamp, Courchevel 1650 - 1850 et Les Karellis sont ainsi régulièrement fréquentées.

Rendez-vous incontournable du début de saison au sein du bassin chambérien : la bourse aux skis, qui fêtera à l'automne prochain ses 25 ans, aura lieu les 25, 26 et 27 novembre 2011. Les bénéfices de celle-ci ainsi que la subvention accordée par la Mairie permettent d'alléger le coût des sorties (11€ comprenant transport, forfait et moniteur ESF quelle que soit la station).

Pour terminer la saison en beauté, la soirée de clôture se déroule en avril où enfants, parents, bénévoles et partenaires sont conviés sans exception. Pas moins de 300 personnes étaient présentes à celle du 9 avril dernier, où les bénévoles ont pu remettre aux enfants, sous le regard attentif de tous les invités, les différentes distinctions obtenues lors du passage des tests ESF qui avait eu lieu fin mars. Au travers de cet article, les membres du bureau tiennent à remercier toutes les personnes impliquées, de près ou de loin, au bon fonctionnement de cette sympathique et dynamique association.

Rendez-vous est donc pris pour la saison 2012 !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter **Céline au 06 22 10 80 11, Sandrine au 06 79 45 95 47 ou Jean-Bernard au 06 29 40 24 72.**

À vos agendas : AG le 30 septembre 2011 / Bourse aux skis les 25, 26 et 27 novembre 2011 / Sorties des mercredis du 4 janvier au 29 mars 2012 / Soirée de clôture le 7 avril 2012.

Jean-Bernard BOISSON - Président du Ski Club

Ski Club, une belle équipe de bénévoles.

Scrapbooking

Vie associative

L'Association Créations & Scrapbooking 73 a vu le jour il y a 3 ans à l'initiative de 3 scrappeuses qui souhaitaient faire découvrir et partager cette activité manuelle qu'est le « scrapbooking ». C'est un art qui permet de mettre en valeur des photos d'une façon très esthétique au travers d'albums, de pages ou de réalisations diverses. Les supports sont essentiellement en papier avec des embellissements nombreux et variés tels que des boutons, des fleurs, de la dentelle, du ruban... L'association compte à ce jour 19 adhérentes, 6 animatrices qui se retrouvent tout les jeudis soir de 20 h à 23 h au Centre de Culture et de Loisirs. Une fois par an, l'association organise un salon des loisirs créatifs « Créa'Passions 73 » qui se tient le dernier dimanche de mars à la salle des fêtes de St Alban-Leysse. Les réalisations proposées ainsi que les modalités d'inscription sont consultables sur : **creascrap73.jimdo.com ou creascrap73.canalblog.com.**

Pour tout renseignements : Véronique de Munter, Présidente - **06 11 21 37 80 ou creascrap73@yahoo.fr**

à vos agendas

Samedi 4, dimanche 5 juin : concours régional de gymnastique (les libellules) - gymnase A. Vivet

Dimanche 5 juin 2011 : fête du four de Razerel (comité des fêtes, les sentiers de Saint Alban-Leysse, Bien vivre à Saint Alban-Leysse)

Lundi 6 juin : réunion de quartier (plaine, chef-lieu) Centre de Culture et de Loisirs

Mercredi 8 juin : heure du conte (bibliothèque)

Samedi 18 juin : fête du terroir et de l'artisanat - Fête de la musique (Saint Alban-Leysse animations) - Parc du Fontanil

Mercredi 22 juin : 19 h - en mairie : conseil municipal (salle du conseil)

Samedi 23 juin : sortie annuelle des Aînés de la commune, organisée par le CCAS

Samedi 25 juin : représentation théâtrale (Théâtre en herbe) - salle des fêtes

Dimanche 10 juillet : les boucles du Nivolet (Union cycliste du Nivolet) - salle des fêtes

Vendredi 29 juillet : projection du film « L'arnacœur »* (commission culture) - pelouse Centre de Culture et de Loisirs

Lundi 22 août : projection du film « La première étoile »* (commission culture) - pelouse Centre de Culture et de

Samedi 10 septembre : forum des associations (commission animation) - braderie des jeunes (comite des fêtes)

Dimanche 18 septembre : la Nivolet VTT (Union cycliste du Nivolet) - salle des fêtes

Samedi 24 septembre : porte ouverte (Saint Alban-Leysse Judo) - salle des fêtes

Vendredi 30 septembre : remise des prix (Le Fontanil) salle des fêtes

Dimanche 2 octobre : thé dansant (Association Vito Show) Centre de Culture et de Loisirs

Samedi 8, dimanche 9 octobre : talents cachés (Comité des fêtes) - salle des fêtes

Samedi 15 octobre : soirée dansante (Tennis Saint Alban-Leysse) - salle des fêtes

Samedi 29 octobre, dimanche 30 octobre : porte ouverte (Les Allobroges) - salle des fêtes

Samedi 5 novembre : Crazy Night (Conseil municipal jeunes) - salle des fêtes

Vendredi 11 novembre : cérémonie (Les anciens combattants)

Dimanche 13 novembre : marché du jouet et du livre d'occasion (comité des fêtes) - salle des fêtes

Dimanche 20 novembre : thé dansant (Vito show) Centre de Culture et de Loisirs

Vendredi 25, samedi 26, dimanche 27 novembre : bourse aux skis (Ski club de Saint Alban) - salle des fêtes

Samedi 3, dimanche 4 décembre : téléthon - salle des fêtes

Samedi 10 décembre : marché de Noël (commission animations)

Samedi 10, dimanche 11 décembre : gala (Les Libellules, Les Gyms) - Gymnase A. Vivet

* repli salle des fêtes en cas de pluie.

à noter

Journée des Associations
Samedi 10 septembre - Salle des fêtes

Venez nombreux rencontrer les associations saint-albanaises, découvrir des activités, des loisirs et assister aux animations tout au long de la journée.

Ciné **plein air**

Assistez à Saint Alban-Leysse à deux séances de cinéma gratuites en plein air.

Vendredi 29 juillet - L'arnacœur
Lundi 22 août - La première étoile

Les projections ont lieu sur la pelouse du Centre de Culture et de Loisirs (repli salle des fêtes en cas de pluie) et débutent à la tombée de la nuit.